Décision n° 2015-0540
de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes
en date du 5 mai 2015
modifiant les décisions n° 2015-0327 en date du 17 mars 2015, n° 2015-0328 en date du 17 mars 2015 et n° 2015-0393 en date du 31 mars 2015,
attribuant des autorisations d'utilisation de fréquences radioélectriques
à la société Free Mobile
pour un réseau ouvert au public du service fixe
en France métropolitaine

L'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu le code des postes et des communications électroniques, et notamment ses articles L. 36-7 (6°), L. 42-1 et R. 20-44-11 ;

Vu le décret n° 2007-1531 du 24 octobre 2007 instituant une redevance destinée à couvrir les coûts exposés par l'État pour la gestion de fréquences radioélectriques ;

Vu le décret n° 2007-1532 du 24 octobre 2007 modifié relatif aux redevances d'utilisation de fréquences radioélectriques dues par les titulaires d'autorisations d'utilisation de fréquences délivrées par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu l'arrêté du 24 octobre 2007 modifié portant application du décret n° 2007-1532 du 24 octobre 2007 relatif aux redevances d'utilisation des fréquences radioélectriques dues par les titulaires d'autorisations d'utilisation de fréquences délivrées par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu l'arrêté du 2
0 mars 2015 portant modification du tableau national de répartition des bandes de fréquences ;

Vu la décision n° 2015-0327 de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du 17 mars 2015 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques à la société Free Mobile pour un réseau ouvert au public du service fixe dans les départements de l'Ardèche (07) et du Val-de-Marne (94) ;

Vu la décision n° 2015-0328 de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du 17 mars 2015 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques à la société Free Mobile pour un réseau ouvert au public du service fixe en France métropolitaine ;

Vu la décision n° 2015-0393 de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du 31 mars 2015 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques à la société Free Mobile pour un réseau ouvert au public du service fixe en France métropolitaine ;

Vu la demande en date du 31 mars 2015 de la société Free Mobile, reçue le 2 avril 2015 ;

© Autorité de régulation des communications électroniques et des postes

Vu le récépissé de déclaration de l'Autorité n° 09-3592 du 30 décembre 2009 relatif à l'autorisation d'établir et exploiter un réseau de communications électroniques ouvert au public et de fournir des services de communications électroniques au public accordée à la société Free Mobile ;

Après en avoir délibéré le 5 mai 2015 ;

Décide :

Article 1 - Les annexes,

- 1 et 2 à la décision n° 2015-0327 en date du 17 mars 2017 susvisée,
- 1 et 5 à la décision n° 2015-0328 en date du 17 mars 2017 susvisée,
- 42 à la décision n° 2015-0393 en date du 31 mars 2015 susvisée

sont supprimées à compter de la date de la présente décision. Les fréquences correspondantes, telles que figurant à l'annexe 1 à la présente décision, sont restituées.

Article 2 – Le directeur de l'accès mobile et des relations avec les équipementiers de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à la société Free Mobile.

Fait à Paris, le 5 mai 2015 Le Président

Sébastien SORIANO

Annexe 1 à la décision n° 2015-0540 en date du 5 mai 2015

de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes

Liste des liaisons supprimées et des fréquences restituées

Ref ARCEP	Ref OPE/Utilis	Point A	Fréquence A (MHz)	Canal (MHz)	Fréquence B (MHz)	Point B	N° Décision Initiale	Date Décision Initiale
FREE01232	29227_001-29024_002	POULLAOUEN RESERVOIR	17810.00	55.000	18820.00	CARHAIX PLOUGUER TRONJOLY	2015-0393 Annexe 42	31 Mar 2015
FREE00942	29227_001-22163_001	POULLAOUEN RESERVOIR	17755.00	55.000	18765.00	PAULE KERLERAN	2015-0328 Annexe 5	17 Mar 2015
FREE00937	12052_002-12030_001	CAPDENAC 2	17823.75	27.500	18833.75	BOUILLAC TDF	2015-0328 Annexe 1	17 Mar 2015
FREE00932	94021_002-94021_005	CHEVILLY LARUE BD CIRCULAIRE	72000.00	250.000	82000.00	CHEVILLY LARUE GUYNEMER 2	2015-0327 Annexe 2	17 Mar 2015
FREE00931	07341_001-07159_001	VILLENEUVE DE BERG LE PRIEURE	71750.00	250.000	81750.00	MIRABEL PLAINE	2015-0327 Annexe 1	17 Mar 2015